



Politique mondiale de lutte contre la corruption

LE PRÉSENT DOCUMENT CONSTITUE UNE INFORMATION CONFIDENTIELLE ET EXCLUSIVE DE VAREX IMAGING CORPORATION. IL NE PEUT ÊTRE DISTRIBUÉ, REPRODUIT OU MODIFIÉ SANS L'AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE DE VAREX IMAGING CORPORATION.

Propriétaire(s)

Numéro de la politique

Date

Juridique

20005952

Egale à la date du dernier approuvateur

Section	Description
1.0	OBJET
2.0	CHAMP D'APPLICATION
3.0	DÉFINITIONS
4.0	POLITIQUE
5.0	SIGNALEMENT, SURVEILLANCE ET APPLICATION DE LA LOI
6.0	EXCEPTIONS
7.0	DOCUMENTS ET ANNEXES CONNEXES
	SIGNATURES

1.0 Objet

La présente Politique mondiale de lutte contre la corruption (la « Politique ») établit des normes et des principes de lutte contre la corruption pour aider Varex Imaging Corporation (« Varex » ou « nous », « notre » ou « nos ») à se conformer aux lois et réglementations mondiales en matière de lutte contre la corruption. Elle explique quelles sont les règles applicables afin que nous puissions veiller à agir de façon éthique dans la façon dont nous menons nos activités. Pour toute question sur cette politique, ou pour obtenir de l'aide et des conseils sur des situations spécifiques que vous rencontrez, veuillez contacter l'équipe Juridique et Conformité de Varex à l'adresse e-mail legal@vareximaging.com.

2.0 Champ d'application

La présente Politique s'applique à tous les employés et administrateurs (collectivement, les « Employés ») de Varex et de ses filiales, ainsi qu'aux tiers, y compris les sociétés affiliées contrôlées et les coentreprises contrôlées, travaillant pour notre compte dans le monde entier (« Intermédiaires tiers » ou « IT »). Toutes les personnes soumises à la présente Politique doivent comprendre leurs responsabilités et se conformer aux lois applicables et à la présente Politique.

LE PRÉSENT DOCUMENT CONSTITUE UNE INFORMATION CONFIDENTIELLE ET EXCLUSIVE DE VAREX IMAGING CORPORATION. IL NE PEUT ÊTRE DISTRIBUÉ, REPRODUIT OU MODIFIÉ SANS L'AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE DE VAREX IMAGING CORPORATION.

Propriétaire(s)

Numéro de la politique

Date

Juridique

20005952

Egale à la date du dernier approuvateur

3.0 Définitions

Tout élément de valeur ou objet de valeur	<p>Ceci inclut, sans toutefois s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espèces (ou équivalents d'espèces, comme cartes-cadeaux) • Cadeaux • Loisirs • Invitations et repas • Offres d'emploi • Faveurs personnelles (par exemple, faire bénéficier un proche d'un stage, rémunéré ou non) • Réductions non approuvées dans les politiques de tarification de Varex (par exemple, réduction sur des services ou des équipements d'oncologie pour un client particulier dans le but de s'assurer des activités futures) • Propositions de payer une dette, paiement effectif d'une dette ou remise d'une dette • Cadeau ou vente d'actions ou autres opportunités d'investissement • Frais médicaux, frais de scolarité ou frais de subsistance • Contrats ou autres opportunités commerciales attribués à une entreprise engagée de façon inappropriée ou associée à un fonctionnaire • Prêts, y compris prêts immobiliers, prêts de maisons de vacances, de véhicules et d'éléments similaires.
--------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pots-de-vin	<p>Une offre, une fourniture ou une promesse directe ou indirecte de quoi que ce soit de valeur, ou l'offre ou la réception d'un pot-de-vin ou de frais à un fonctionnaire ou à toute personne ou entité dans le but d'influencer indûment la personne à prendre (ou à s'abstenir de prendre) des mesures qui donneraient un avantage indu ou déloyal à Varex.</p>
Fonctionnaire	<ul style="list-style-type: none"> • Tout dirigeant ou employé d'un gouvernement ou de tout ministère, organisme ou instrument d'un gouvernement • Toute personne travaillant pour un hôpital ou une clinique contrôlée par le gouvernement • Tout dirigeant ou employé d'entités ou de sociétés appartenant au gouvernement • Tout dirigeant ou employé d'une « organisation internationale publique » (telle que les Nations Unies, la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international) • Toute personne agissant pour ou au nom d'un gouvernement, d'une entité gouvernementale ou d'une organisation internationale publique • Tout parti politique ou responsable de parti • Tout candidat à une fonction politique • Consultants occupant des postes gouvernementaux • Conjoints, membres de la famille immédiate et autres parents de l'une des personnes susmentionnées

LE PRÉSENT DOCUMENT CONSTITUE UNE INFORMATION CONFIDENTIELLE ET EXCLUSIVE DE VAREX IMAGING CORPORATION. IL NE PEUT ÊTRE DISTRIBUÉ, REPRODUIT OU MODIFIÉ SANS L'AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE DE VAREX IMAGING CORPORATION.

Propriétaire(s)

Numéro de la politique

Date

Juridique

20005952

Egale à la date du dernier approuvateur

	<ul style="list-style-type: none"> Tout professionnel de la santé employé par ou agissant au nom d'une entité de soins de santé, détenue ou contrôlée par un organisme gouvernemental, tel que les hôpitaux publics ou les universités d'État.
Professionnel de santé (PS)	<p>Personne ou entité qui participe à la prestation de services de soins de santé aux patients et qui influence, achète, loue, recommande, utilise, organise l'achat ou la location de produits ou de services d'une entreprise ou prescrit des produits ou services d'une entreprise. On trouve par exemple parmi les professionnels de santé : les médecins, les infirmières, le personnel des hôpitaux et des cabinets médicaux et d'autres personnes qui ont des contacts avec les patients.</p>

4.0 Politique

Varex adoptera des pratiques commerciales éthiques et une conduite socialement responsable. Varex s'engage à mener ses opérations dans le monde entier de façon éthique et dans le respect de toutes les lois anti-corruption applicables. Dans le cadre de cet engagement, Varex adopte comme politique fondamentale :

- De ne pas utiliser d'incitation illégale dans le but de vendre, de recommander, de référer ou d'organiser la vente, la location, l'utilisation ou la prescription de tout produit ou service Varex.
- D'interdire l'offre, le don ou la réception de paiements ou de tout élément de valeur dans le but d'obtenir indûment un avantage commercial ou professionnel, ou avec pour objectif d'avoir un impact sur une action ou une décision gouvernementale.

Dans le cadre de cette politique générale, Varex et ses employés et IT s'engagent à :

- Ne pas offrir, promettre, autoriser, payer ou accepter directement ou indirectement des pots-de-vin.
- Ne pas offrir ni accepter de paiements illégaux à des fonctionnaires ou à d'autres personnes avec lesquelles nous faisons affaire.
- Ne pas offrir, promettre, autoriser ou fournir directement ou indirectement quoi que ce soit de valeur à des fonctionnaires ou entreprises avec lesquels nous faisons affaire dans le but d'obtenir un avantage indu ou déloyal.
- Engager et payer les IT uniquement pour des services légitimes et veiller à ce que ces IT soient vérifiés, comprennent et acceptent nos normes anti-corruption et soient surveillés pour s'assurer de leur conformité constante avec ces normes.
- Tenir des livres et des registres exacts et complets de nos transactions commerciales.
- Ne pas aider ou autoriser quiconque à enfreindre les exigences de cette politique.
- Éviter toute situation et ne prendre aucune mesure qui puisse ou pourrait potentiellement créer l'impression d'une influence indue.

LE PRÉSENT DOCUMENT CONSTITUE UNE INFORMATION CONFIDENTIELLE ET EXCLUSIVE DE VAREX IMAGING CORPORATION. IL NE PEUT ÊTRE DISTRIBUÉ, REPRODUIT OU MODIFIÉ SANS L'AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE DE VAREX IMAGING CORPORATION.

Propriétaire(s)

Numéro de la politique

Date

Juridique

20005952

Egale à la date du dernier approuvateur

- Ne pas utiliser de fonds personnels pour accomplir ce qui est autrement interdit par cette politique.

4.1 Pots-de-vin

Varex ou tout IT agissant au nom de Varex NE PEUT offrir, promettre, autoriser, accepter ou payer directement ou indirectement des pots-de-vin et doit éviter toute situation qui pourrait créer l'impression d'une influence indue. Cette interdiction s'applique également à la fourniture d'articles de valeur à des membres de la famille, à des associés proches ou à des organisations privilégiées de la personne que vous espérez influencer aux fins de prendre (ou vous abstenir de prendre) des mesures au profit de Varex.

4.2 Cadeaux, loisirs, invitations et contributions


Parfois, Varex ou les IT peuvent vouloir offrir un cadeau ou des loisirs, des repas ou une invitation à quelqu'un sans avoir l'intention d'influencer indûment cette personne. Varex, ses employés et ses IT doivent être très prudents dans cette situation, car nous ne voulons pas créer l'impression d'une influence indue ni enfreindre les lois anti-corruption locales.

L'équipe Juridique et Conformité de Varex a fourni des directives concernant ce type d'activités pour les clients et les fonctionnaires dans le tableau joint à l'Annexe A de la présente Politique.

Remarque : contactez le service juridique pour obtenir des conseils supplémentaires **avant de vous** engager dans des contributions politiques ou caritatives ou des activités de parrainage.

4.3 PS

Les technologies de Varex font l'objet d'une recherche, d'un développement et d'améliorations continus qui peuvent parfois nécessiter un enseignement, une formation, une consultation et d'autres interactions avec les professionnels de santé. Varex et ses employés et IT doivent être particulièrement diligents pour s'assurer qu'ils se conforment aux lois anti-corruption et anti-fraude applicables lorsqu'ils s'engagent ou interagissent avec les professionnels de santé. Les interactions avec les professionnels de santé doivent viser à les engager à fournir des services de bonne foi à des taux de juste valeur marchande approuvés, à les informer sur les produits Varex, à fournir des informations scientifiques et éducatives et à soutenir la recherche et l'éducation médicales. Toutes les interactions avec les professionnels de santé doivent suivre les procédures de Varex, et tout paiement ou autre contrepartie fourni aux professionnels de santé doit être

	Politique mondiale de lutte contre la corruption		
<small>LE PRÉSENT DOCUMENT CONSTITUE UNE INFORMATION CONFIDENTIELLE ET EXCLUSIVE DE VAREX IMAGING CORPORATION. IL NE PEUT ÊTRE DISTRIBUÉ, REPRODUIT OU MODIFIÉ SANS L'AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE DE VAREX IMAGING CORPORATION.</small>	Propriétaire(s)	Numéro de la politique	Date
	Juridique	20005952	Egale à la date du dernier approuvateur

enregistré et analysé avec précision pour servir dans le cadre d'un éventuel rapport de transparence.

Si vous prévoyez ou avez l'intention d'interagir avec un professionnel de santé, veuillez contacter le service juridique à legal@vareximaging.com **avant** toute interaction de ce type, afin d'obtenir des conseils plus détaillés.

4.4 Paiements de facilitation

Les paiements de facilitation, qui sont de petits paiements non officiels à des fonctionnaires pour accélérer l'exécution d'actions gouvernementales de routine, non discrétionnaires et ministérielles, sont interdits en vertu de la présente politique.

4.5 Réception ou acceptation de cadeaux d'affaires


Les employés de Varex peuvent accepter un cadeau d'affaires, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, SI ET SEULEMENT SI ledit cadeau répond à tous les critères suivants :

- Il a un objectif commercial légitime et n'est pas destiné à exercer une influence induue ou une attente de réciprocité ;
- Il n'enfreint aucune loi, réglementation ou autre politique de Varex ;
- Il n'est pas fourni sous forme d'espèces ou d'un équivalent en espèces (par exemple, cartes-cadeaux) ;
 - Nonobstant ce qui précède, les cartes-cadeaux fournies lors d'une conférence professionnelle ou d'une partie d'un événement général de reconnaissance de la clientèle ne ciblant pas Varex peuvent être acceptées à condition :
 - d'être d'un montant raisonnable ; et
 - d'être proposées à tous les participants ;
- de ne pas donner l'impression d'être un pot-de-vin ou un autre paiement de corruption ;
- d'être pertinentes en termes de valeur, de temps et de lieu, et de fréquence ; et
- de ne pas créer de conflit d'intérêts.

4.6 Tenue exacte des livres et registres

Varex est tenu de tenir des livres, des registres et des comptes avec un niveau de détail raisonnable qui reflètent de manière précise et équitable toutes les transactions et dispositions d'actifs. Le respect de toutes les normes, de tous les principes, lois et pratiques de Varex en matière de comptabilité et de reporting financier est requis. Tous les paiements et autres transactions couverts par la présente politique doivent être enregistrés avec précision.

Varex **ne doit pas** représenter de manière erronée, dans ses livres et registres, une quelconque entrée, y compris, sans toutefois s'y limiter, les paiements, les cadeaux, les repas, les voyages ou autres articles de valeur qui ont été fournis à des tiers. Si un

	Politique mondiale de lutte contre la corruption		
<small>LE PRÉSENT DOCUMENT CONSTITUE UNE INFORMATION CONFIDENTIELLE ET EXCLUSIVE DE VAREX IMAGING CORPORATION. IL NE PEUT ÊTRE DISTRIBUÉ, REPRODUIT OU MODIFIÉ SANS L'AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE DE VAREX IMAGING CORPORATION.</small>	Propriétaire(s)	Numéro de la politique	Date
	Juridique	20005952	Egale à la date du dernier approuvateur

employé ou un représentant de Varex sait ou soupçonne que quelqu'un falsifie directement ou indirectement les livres et registres ou tente de toute autre manière de dissimuler un paiement, il doit signaler immédiatement ces préoccupations (voir la section 5.1).

4.7 Intermédiaires tiers (IT)

Les paiements qu'il est interdit à Varex d'effectuer en vertu de la présente politique ne peuvent être effectués indirectement au nom de Varex par un tiers. Les actions et activités d'un IT peuvent être attribuées à Varex lorsque l'IT est engagé par Varex ou agit au nom de Varex. Varex est tenu : (a) de réaliser une diligence raisonnable basée sur les risques avant d'engager un IT ; et (b) de surveiller périodiquement les activités de l'IT. Tous les engagements des IT doivent être conformes au processus de diligence raisonnable de Varex IT. Si un employé de Varex prend connaissance d'un comportement contraire à l'éthique ou préoccupant concernant un IT actuel ou potentiel, l'employé doit immédiatement signaler ce comportement au service juridique ou à la ligne téléphonique dédiée de conformité éthique (voir la section 5.1).

5.0 Signalement, surveillance et application de la loi

5.1 Signalement des problèmes de conformité : les employés ayant des inquiétudes relatives à une potentielle situation de corruption sont encouragés à les communiquer à la ligne d'assistance téléphonique de Varex (<https://vareximaging.sharepoint.com/sites/vici/Dept/Legal/Pages/Report-Ethical-Concerns.aspx>).


5.2 Surveillance : Varex effectuera des évaluations périodiques des risques, des examens périodiques des transactions, ainsi que des audits pour confirmer la conformité à la présente politique.

5.3 Application : les conséquences liées aux violations de la conformité doivent être communiquées aux employés de Varex par le biais du code de conduite de Varex, de la formation, de l'éducation et d'autres moyens. Lorsqu'une violation de la conformité confirmée est déterminée, le service Juridique et Conformité travaillera avec la direction compétente pour s'assurer que des mesures correctives équitables, cohérentes et appropriées, pouvant inclure des mesures disciplinaires progressives (pouvant aller jusqu'au licenciement), sont mises en œuvre.

6.0 Exceptions

6.1 Tout écart prévu par rapport à la présente politique ou aux procédures connexes doit être approuvé par écrit par le service juridique avant que quiconque puisse s'engager dans l'activité en question.

6.2 En cas de conflit entre les règles énoncées dans cette politique et les exigences nationales ou locales applicables, l'exigence la plus stricte prévaut. Contactez le

	Politique mondiale de lutte contre la corruption		
<small>LE PRÉSENT DOCUMENT CONSTITUE UNE INFORMATION CONFIDENTIELLE ET EXCLUSIVE DE VAREX IMAGING CORPORATION. IL NE PEUT ÊTRE DISTRIBUÉ, REPRODUIT OU MODIFIÉ SANS L'AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE DE VAREX IMAGING CORPORATION.</small>	Propriétaire(s)	Numéro de la politique	Date
	Juridique	20005952	Egale à la date du dernier approuvateur

service juridique pour obtenir des conseils si vous rencontrez des conflits entre la présente politique et les exigences nationales/locales.

7.0 Documents et annexes connexes

7.1 Documents connexes

- Code de Conduite
- Procédures de diligence raisonnable et de gestion des intermédiaires tiers

7.2 Annexes

- Annexe A – Lignes directrices sur les dons et contributions.

Annexe A – Lignes directrices sur les dons et contributions		
	Clients	Fonctionnaires
Cadeaux	Doit : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Être autorisé par la loi et la réglementation locales.</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Non autorisé, en aucune circonstance.

LE PRÉSENT DOCUMENT CONSTITUE UNE INFORMATION CONFIDENTIELLE ET EXCLUSIVE DE VAREX IMAGING CORPORATION. IL NE PEUT ÊTRE DISTRIBUÉ, REPRODUIT OU MODIFIÉ SANS L'AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE DE VAREX IMAGING CORPORATION.

Propriétaire(s)

Numéro de la politique

Date

Juridique

20005952

Egale à la date du dernier approuvateur

- Être autorisé par les politiques des employeurs des bénéficiaires.
- Être modeste, habituel, peu coûteux en valeur, peu fréquent (par exemple tous les 6 mois), ne pas dépasser la valeur maximale légale locale, et être pertinent par rapport à la position et aux circonstances du bénéficiaire.
- Être fourni dans le cadre d'un objectif commercial légitime et de bonne foi.
- **Ne pas** être un paiement en espèces (dons d'espèces ou d'équivalents d'espèces, comme des chèques-cadeaux, des cartes-cadeaux, des bons ou des prêts).
- **Ne pas** être accordé aux conjoints, enfants, amis ou invités ou à toute autre personne qui n'a pas d'intérêt professionnel de bonne foi dans les activités de Varex.

Loisirs

Doit :

- Être autorisé par la loi et la réglementation locales.
- Être autorisé par les politiques des employeurs des bénéficiaires.
- Être raisonnable, dans le cadre d'un événement très fréquenté, et qu'une exception préapprouvée soit accordée par écrit par le service Juridique et Conformité **avant de s'engager** dans toute activité de loisirs.
- Ne concerner que les personnes qui ont un intérêt professionnel de bonne foi dans les activités de Varex.
- **Ne pas** être accordé aux conjoints, enfants, amis ou invités ou à toute autre personne qui n'a pas d'intérêt professionnel de bonne foi dans les activités de Varex.

Remarque : dans certaines circonstances, les conjoints peuvent être préapprouvés dans le cadre d'une demande d'exception soumise au service juridique **avant de** s'engager dans toute activité d'invitation ou de repas avec un conjoint.

- Non autorisé, en aucune circonstance.

LE PRÉSENT DOCUMENT CONSTITUE UNE INFORMATION CONFIDENTIELLE ET EXCLUSIVE DE VAREX IMAGING CORPORATION. IL NE PEUT ÊTRE DISTRIBUÉ, REPRODUIT OU MODIFIÉ SANS L'AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE DE VAREX IMAGING CORPORATION.

Propriétaire(s)

Numéro de la politique

Date

Juridique

20005952

Egale à la date du dernier approuvateur

Invitations et repas

Doit :

- Être autorisé par la loi et la réglementation locales.
- Être autorisé par les politiques des employeurs des bénéficiaires
- Être modeste en nature et en dépense, et accessoire à une réunion/interaction d'affaires officielle.
- Se conformer aux lois et politiques locales et être autorisé par les propres politiques des employeurs des bénéficiaires.
- Ne concerner que les personnes qui ont un intérêt professionnel de bonne foi dans les activités de Varex.
- **Ne pas** être accordé aux conjoints, enfants, amis ou invités ou à toute autre personne qui n'a pas d'intérêt professionnel de bonne foi dans les activités de Varex.

Remarque : dans certaines circonstances, les conjoints peuvent être préapprouvés dans le cadre d'une demande d'exception soumise au service juridique **avant de** s'engager dans toute activité d'invitation ou de repas avec un conjoint.

- Dans des circonstances limitées et au cours d'une interaction professionnelle officielle avec un fonctionnaire, des repas modestes peuvent être fournis si l'heure des repas chevauche l'interaction et se produit pendant les heures normales de bureau, conformément aux limites énoncées pour les « Clients ».
- Veuillez consulter le service Juridique et Conformité avant toute réunion d'affaires avec des fonctionnaires, pouvant entrer dans cette catégorie.

Voyage et hébergement

Doit :

- Être autorisé par la loi et la réglementation locales.
- Être modeste et respecter la politique de voyage de Varex.
- Être autorisé par les politiques des employeurs des bénéficiaires.
- Être traité par les agences de voyages agréées de Varex (y compris les services aériens, d'hébergement et de location de voitures).
- Être limité à la durée de l'événement ou de la réunion uniquement.
- **Ne pas** être offert ou fourni aux membres de la famille, aux amis, aux invités ou à toute autre personne qui n'a pas d'intérêt professionnel de bonne foi dans les activités de Varex.

- Veuillez consulter le service Juridique et Conformité avant toute réunion d'affaires avec le gouvernement au cours de laquelle vous souhaitez offrir ou êtes sollicité pour fournir des voyages et un hébergement.

LE PRÉSENT DOCUMENT CONSTITUE UNE INFORMATION CONFIDENTIELLE ET EXCLUSIVE DE VAREX IMAGING CORPORATION. IL NE PEUT ÊTRE DISTRIBUÉ, REPRODUIT OU MODIFIÉ SANS L'AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE DE VAREX IMAGING CORPORATION.

Propriétaire(s)

Numéro de la politique

Date

Juridique

20005952

Egale à la date du dernier approuvateur

<p>Contributions politiques et caritatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation des fonds, des biens, des services ou de tout élément de valeur de Varex pour ou en aide aux partis politiques ou aux candidats à une fonction publique est généralement interdite. Toute exception nécessite l'approbation écrite préalable du service juridique de Varex. • Des dons ou des contributions caritatives peuvent être fournis à des organismes de bienfaisance de bonne foi exonérés d'impôt. Toutes les contributions caritatives fournies doivent être alignées sur les programmes et politiques de Varex en matière de dons caritatifs. • Toutes les contributions politiques et caritatives doivent être préapprouvées par le service Juridique et Conformité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Non autorisé, en aucune circonstance.
<p>Parrainage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doit être conforme à la législation locale. • Ne doit être fourni qu'en échange d'une activité promotionnelle. • La valeur doit être équivalente à la valeur de l'activité promotionnelle dont Varex bénéficie en échange du financement. • Tous les parrainages doivent être préapprouvés par le service Juridique et Conformité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Non autorisé, en aucune circonstance.

Signatures

« L'enregistrement de la signature électronique sera annexé à la dernière page du document sécurisé. »

Nom

Sunny Sanyal

Kim Honeysett

Victor Garcia

Sam Maheshwari